

# Le site protégé pour la recherche avec les plantes génétiquement modifiées (PGM)

Agroscope, mars 2014

## Parcelle expérimentale pour les PGM

En mettant à disposition le site protégé («protected site»), Agroscope permet **la recherche sur le terrain avec des plantes génétiquement modifiées (PGM)**. La parcelle expérimentale est clôturée et surveillée pour protéger les essais des destructions.

## Objectifs

Le site protégé («protected site») a deux objectifs principaux:

- **la recherche fondamentale,**
- **et la recherche appliquée.**

La recherche fondamentale a pour but d'étendre **les connaissances sur les plantes génétiquement modifiées et leurs interactions avec l'environnement**. La recherche appliquée, elle, a pour but **d'analyser scientifiquement l'utilité et les risques des PGM pour l'agriculture suisse** et de fournir des options pour la production agricole. La recherche fondamentale comme la recherche appliquée contribuent à acquérir **un savoir-faire sur les PGM en Suisse**.

Le site protégé («protected site») simplifie les recherches des groupes individuels de chercheurs sur les PGM, car les dispositions de sécurité ont déjà été prises et sont financées par le secteur public. La parcelle est à disposition des chercheurs en Suisse qui souhaitent pratiquer des essais sur les PGM.



En mars 2014, le site protégé («protected site») d'Agroscope a été mis en service sur le site de Zurich Reckenholz.  
(Photo: Cornelia Heusser / Agroscope)

## Tâches d'Agroscope

En sa qualité de gérante du site protégé («protected site»), la station de recherche de Zurich Reckenholz, est responsable de la **sécurité technique**. Agroscope assure en outre le **suivi agronomique**, ainsi que la **coordination technique et scientifique des essais**. Elle travaille en étroite collaboration avec les chefs de projets des différents essais, actuellement de l'Université de Zurich.

A l'avenir, Agroscope mettra également **ses propres projets de recherche** en pratique sur le site protégé («protected site»), **en collaboration avec des instituts partenaires**.

## Sécurité

Les mesures de sécurité technique comprennent notamment **la pose d'une clôture autour du site, le contrôle et la surveillance permanente** de la parcelle expérimentale ainsi que l'installation d'un **système d'alarme**. L'accès au site protégé («protected site») est limité. Les personnes légitimées ont été formées aux règles de sécurité.

Tous les échantillons de PGM capables de se multiplier qui quittent la parcelle expérimentale, comportent un emballage double et l'étiquette « génétiquement modifiés ». Les outils et les chaussures de travail sont soigneusement nettoyés et restent si possible sur le site. **Aucune plante de la parcelle expérimentale ou aucune semence de ces plantes ne doit être mise en circulation ou entrer dans la chaîne alimentaire.**

## Projets de recherche

En août 2013, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a donné à **l'Université de Zurich l'autorisation de semer du blé génétiquement modifié**. Le semis a eu lieu en mars 2014.

Actuellement à Agroscope, des projets d'essais sur les pommes de terre génétiquement modifiées résistantes au mildiou (*Phytophthora*) sont prévus, ainsi que sur les pommes résistantes au feu bactérien et à la tavelure et également sur le blé résistant au *Fusarium*. Ces cultures seront mises en place sur le site protégé au plus tôt en 2015, sous réserve de l'autorisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

A Agroscope, des essais de terrain sur les PGM avaient déjà eu lieu sur les sites de Reckenholz et de Pully de 2008 à



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Agroscope**

2010, dans le cadre du programme national de recherche « Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées » (PNR 59).

## Le site protégé en chiffres

<b>Superficie</b>	<b>3 hectares</b>
<b>Coûts*</b>	<b>750 000 CHF / a</b>

\*Les dépenses inhérentes au site protégé («protected site») comprennent les investissements pour la mise en place du site et les coûts de fonctionnement. Ces derniers englobent essentiellement la surveillance, le suivi agronomique et la coordination technique et scientifique.

## Mandat de la Confédération

La mise à disposition d'un site protégé («protected site») pour les essais avec les PGM dans les conditions de terrain sur le site de Zurich Reckenholz, fait partie du **mandat de prestations d'Agroscope pour les années 2014 à 2017**. La création et la mise en service d'un site protégé («protected site») à Reckenholz sont comprises dans le **message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016**, que les conseillers fédéraux ont arrêté lors de la session automnale 2012 (Message FRI).

## Conditions-cadres légales

- La dissémination de plantes génétiquement modifiées est régie essentiellement dans la **Loi sur le génie génétique** (LGG; RS 814.91) et dans l'**Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement** (ODE; RS 814.11).
- **Moratoire sur le génie génétique**: en décembre 2012, le Parlement a prolongé le moratoire sur le génie génétique en vigueur depuis 2005 pour la culture commerciale des PGM jusqu'en 2017. La recherche, essais de terrain compris, est explicitement exclue de ce moratoire.

## Informations complémentaires

Des informations sur le site protégé («protected site») sont disponibles sous:

[www.protectedsite.ch](http://www.protectedsite.ch)

## Contact

### Agroscope

Dr Michael Winzeler  
Responsable de la division de recherche  
Biodiversité et management environnemental  
Reckenholzstrasse 191  
CH-8046 Zürich, Schweiz  
Tél. +41 (0)44 377 71 11  
[michael.winzeler@agroscope.admin.ch](mailto:michael.winzeler@agroscope.admin.ch)  
[www.agroscope.ch](http://www.agroscope.ch)